



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-02 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, que :

Le 5 septembre 2023, le conseil de la municipalité de Brigham a adopté le *Règlement numéro 2023-03 modifiant le règlement numéro 2018-02 sur la gestion contractuelle*.

L'objet de ce règlement est d'ajuster automatiquement les valeurs repères en fonction du seuil d'appel d'offres publiques décrété par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et de préciser le pouvoir d'octroi de contrats sous ce seuil lorsqu'un premier contrat a été accordé en vertu du règlement sur la gestion contractuelle et le pouvoir délégué en matière de travaux municipaux;

L'original de ce règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, 118, avenue des cèdres à brigham. Une copie peut être demandée à l'hôtel de ville et une copie est mise sur le site web de la Municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Brigham, ce 8^{ÈME} jour de septembre 2023.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Me Pierre Lefebvre, avocat